

8^{ème} RONDE DE CHAMBRILLE

TOURISTIQUE *avec road-book*



Dimanche 30 août 2020

PRESENTATION

1. ORGANISATION

L'Association Ecurie Chambrille organise, le dimanche 30 août 2020, une randonnée touristique automobile dénommée « 8^{ème} Ronde de Chambrille Touristique », se conformant aux prescriptions du Code de la Route.

Concentration de véhicules anciens et d'exception, elle a pour finalité de les faire rouler dans des conditions de sécurité optimale ; ainsi que de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive, et ne fera l'objet d'aucun temps imposé, ni d'aucun classement.

La plaque tournante se situe à La Mothe St Héray (79). Les communes traversées seront informées par écrit. Les départs se feront de minute en minute afin d'étaler le flux des participants dans la circulation générale. Le nombre de véhicules participants est limité à 70.

Cette randonnée a fait l'objet d'une déclaration de type « Concentration automobile » à la Préfecture des Deux-Sèvres.

1.1 Responsable de la randonnée

Ecurie Chambrille, représentée par son Vice-Président Jean-Marie Carof, tél : 06 70 37 76 93

1.2 Programme

Lundi 24 août : Clôture des inscriptions

Dimanche 30 août :

- de 7h30 à 9h15 : La Mothe-St-Héray, place Georges Clémenceau (Mairie), accueil des participants, vérification des documents, vérification des véhicules
- 9h15 : briefing sur le déroulé de la manifestation, avec rappel des consignes de sécurité
- 9h45 : départ des participants pour l'étape du matin, de minute en minute
- à partir de 12h00 : retour des participants à La Mothe St Héray, suivi de la pause repas
- 13h40 : départ des participants pour l'étape de l'après-midi, de minute en minute
- à partir 16h15 : retour des participants à La Mothe St Héray, fin de la Ronde.
- 18h00 : remise de cadeaux souvenirs à chaque participant autour d'un apéritif dînatoire.

2. PARTICIPANTS

2.1 Véhicules autorisés

Sont admis tous les véhicules construits avant le 01/01/1990, ainsi que les véhicules d'exception postérieurs à cette date, après acceptation par l'Organisateur.

Chaque véhicule devra être régulièrement immatriculé, et posséder un Contrôle Technique valide.

Vérifications des véhicules : l'Organisateur effectuera les contrôles suivants : éclairage et clignotants, sculpture des pneus, sonorité de l'échappement, essuie-glaces, et vérifiera la présence de 2 gilets fluorescents de sécurité, d'un triangle de pré-signalisation, et d'un extincteur à poudre de 2kg minimum.

2.2 Equipage

Chaque équipage sera composé d'un conducteur et d'un co-équipier. Des accompagnants supplémentaires pourront être acceptés dans le véhicule.

Pour des raisons de sécurité, un téléphone portable est obligatoire dans chaque voiture.

Vérifications des documents : lors de ces vérifications le conducteur devra présenter les originaux de :

- son permis de conduire en cours de validité
- le certificat d'immatriculation du véhicule, et le récépissé de son Contrôle Technique en cours de validité
- l'attestation d'assurance du véhicule
- et l'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord.

Une copie de tous ces documents devra être jointe à l'envoi de la feuille d'inscription à la randonnée, afin d'en faciliter les vérifications.

2.3 Inscription

Le droit d'inscription à la randonnée est fixé à 85 €.

Cette participation aux frais comprend, pour un équipage de 2 personnes : les plaques de l'événement, les carnets d'itinéraire (road-books), le café et viennoiseries d'accueil, le buffet traiteur du midi, un apéritif dînatoire et les cadeaux souvenirs en fin d'après-midi.

Inscription : la feuille d'inscription ci-jointe dûment remplie et obligatoirement accompagnée du montant de l'inscription à l'ordre de « Ecurie Chambrille », est à adresser avant le 23 août (cachet de la Poste faisant foi) à :

ECURIE CHAMBRILLE.
chez Jean-Marie CAROF
21 Route de Poitiers -79120 CHEY

Si un équipage déclare forfait plus de 15 jours avant la randonnée, son droit d'inscription lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient dans les 15 jours, l'Organisateur se réserve le droit de conserver la somme de 45,00€ compte tenu des frais engagés. Si l'équipage ne se présente pas au départ sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

3. DEROULEMENT DE LA RANDONNÉE

Cette manifestation est avant tout une randonnée touristique de navigation, dont l'objectif est de rallier le point d'arrivée en ayant respecté le parcours proposé par l'Organisateur.

Un carnet de bord sera remis à chaque équipage au départ de chaque étape. Ce carnet doit être rempli par l'équipage, case après case dans l'ordre des Contrôles de Passage rencontrés tout au long du parcours. Cela permettra à l'Organisateur de vérifier le respect du parcours.

Le parcours est d'environ 160 km au total. Au départ de chacune des deux étapes, chaque participant se verra remettre le road-book décrivant l'itinéraire de cette étape.

Afin de s'adapter à l'expérience de chaque équipage, deux niveaux de difficulté de navigation sont proposés :

- Confirmés : road-book avec divers fléchés métrés et non métrés mais sans complexité excessive, cartes tracées ou à tracer au 1/25000^e et 1/50000^e
- Débutants : road-book avec fléchés simples et cartes tracées au 1/25000^e.

Afin de préserver le caractère ludique de cette randonnée, tous les appareils affichant une cartographie du terrain géolocalisée (que ce soit sur smartphone, tablette, ou tout autre système) ne seront pas autorisés.

4. ASSURANCES

L'Ecurie Chambrille a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Organisateur.

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages causés par un participant, à lui-même et à son co-équipier.



8^e Ronde de Chambrille Touristique

Feuille d'inscription

A retourner à : ECURIE CHAMBRILLE chez Jean-Marie CAROF 21 Route de Poitiers
79120 CHEY, avant le 23 août, accompagné du montant de l'engagement (85 €)
(rajouter 20 € par passager supplémentaire)

	<u>Conducteur</u>	<u>Co-équipier</u>
NOM		
Prénom		
Adresse		
Courriel		
Téléphone <i>Joignable en cours de rallye</i>		
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
<u>Difficulté de navigation</u> <i>(rayer la mention inutile)</i>	Confirmé ou Débutant	<u>Passagers supplémentaires,</u> nombre :
<u>VOITURE</u>		
Marque		
Modèle et Type		
Année de 1^{ère} immatriculation		
Immatriculation		
Véhicule assuré auprès de la compagnie		
Par le contrat N°	Valable jusqu'au :	
Contrôle technique N°	Valable jusqu'au :	
<i>Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur.</i>		

⇒ Joindre OBLIGATOIREMENT une copie des documents mentionnés en §2.2

« En signant ce document, je m'engage à respecter le Code de la Route, ainsi que toute indication de l'organisateur. Je m'engage à ce que mon véhicule soit valablement immatriculé, assuré, et que mon permis de conduire soit valide. Enfin, je dégage l'Organisateur de toute responsabilité pour tout dommage dont je serais auteur ou victime »

Signature du conducteur précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :